

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 27 JUIN 2019

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	33
Membres excusés et représentés .....	11
Membres absents non représentés.....	5



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

Mme Nicole CERCLEY est désignée Secrétaire de séance

Etaient présents

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Cédric LAUNAY, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER

Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, M. Bernard VERNEAU, M. René GAILLARD, Mme Marie-Laure FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES.

Conseillers municipaux

Etaient absents ou représentés

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Jean - Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI, Mme Rosa JURADO qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, Mme Patricia DENIS-RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean- Richard TESSIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure de FONTAINE VIVE CURTAZ.

Etaient absents non représentés :

Mme Pascale LUCIANI BOYER, M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, Mme Sylvie LAGARDE, M. Roméo DE AMORIM.

Au cours de la séance :

M. Sylvain BERRIOS qui a le pouvoir de Mme Rosa JURADO quitte la séance au point 7, M. Sylvain BERRIOS entre au point 8, M. Adrien CAILLEREZ quitte la séance au point 9, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ qui a le pouvoir de M. Jean-Richard TESSIER quittent la séance au point 13, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY quitte la séance au point 13, M. Cedric qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON quitte la séance au point 13, M. Marc COHEN quitte la séance au point 13, M. Adrien CAILLEREZ ENTRE AU POINT 13, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ entre au point 13.1, Mme Elisabeth BOUFFARD-

SAVARY entre au point 14, M. Marc COHEN entre au point 14, Mme Nicole CERCLEY quitte la séance au point 14, Mme Nicole CERCLEY et M. Cédric LAUNAY entrent au point 15,

## 1.1 **Question orales**

Groupe Saint-Maur Ecologique et Solidaire »

Question n°1 : Informations aux élus – Informations aux citoyens

Question n°2 : Quelles réactions de la ville au projet de la Direction Départementale des finances publiques de fermeture du service des impôts aux particuliers et de la Recette municipale à Saint-Maur ?

Question n°3 : Piscine Caneton : quelle programmation pour sa réhabilitation et la modernisation des vestiaires ?

## 2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2019**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 23 mai 2019

Unanimité

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### 3. **Mise à jour du règlement municipal des cimetières communaux**

**Approuve** la mise à jour du règlement municipal avec son application immédiate.

Unanimité

### 4. **Fixation du tarif pour les caveaux restaurés**

**Approuve** les tarifs par case des caveaux restaurés, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Unanimité

### 5. **Communication du rapport d'activité 2018 des services municipaux**

**Donne acte** de la communication du rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2018.

Unanimité

## **FINANCES COMMUNALES**

### 6. **Compte de gestion du Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2018 - Avis du Conseil Municipal**

**Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018, conforme au Compte administratif,

**Emet** un avis favorable sur le compte de gestion présenté, pour l'exercice 2018, le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

7. **Compte administratif de l'exercice 2018  
Budget principal et budgets annexes**

**Approuve** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes,

**Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec des écritures du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Majorité

35 Pour

7 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Ne prend pas part au vote (M.Sylvain BERRIOS)

8. **Approbation de la convention de versement de la TEOM à  
l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois au titre de  
l'exercice budgétaire 2019**

**Approuve** le versement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour un montant prévisionnel de 7 351 000 € au titre de l'exercice 2019.

**Approuve et autorise** le Maire à signer la convention avec l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois jointe en annexe.

**Précise** que la dépense correspondante sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2019.

Unanimité

9. **Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville  
(exercice 2019)**

**Approuve** l'attribution, au titre de l'année 2019, de subventions aux associations selon la répartition figurant dans le tableau.

Unanimité

2 Ne prennent pas part au vote (M. Jean-Marc BRETON, M. Nicolas CLODONG)

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

10. **Bilan 2018 de la formation des élus**

**Prend** acte de la tenue d'un débat sur les actions de formation des élus.

**Prend** connaissance des formations suivies en 2018 par les élus récapitulées dans le tableau.

Unanimité

**11. Actualisation de la liste des cas de recours aux astreintes dans les services de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** que, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le dispositif des astreintes au sein des services de la ville de Saint-Maur-des-Fossés est modifié.

**Prend** acte de l'actualisation de l'ensemble des dispositions prises par le conseil municipal relatif aux astreintes dans les services.

**Décide** qu'il appartiendra au Maire ou le Maire-Adjoint en charge des ressources humaines de mettre en place lesdites astreintes exposées ci-dessus, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables et de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Autorise** le Maire ou le Maire-Adjoint en charge des ressources humaines à rémunérer ou à compenser, le cas échéant, les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur.

**Dit** que ces indemnités ou compensation seront attribuées de manière forfaitaire et suivront les taux fixés par arrêtés ministériels.

**Dit** que les crédits correspondants à ces décisions sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

**12. Mise à disposition des agents territoriaux de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès des associations "Les Bagaudes" et "La Vie au Grand Air" (VGA) - Sections Escrime et Stella-Hand-ball**

**Approuve** les conventions de mise à disposition d'agents au bénéfice des associations « Les Bagaudes » et « La Vie au Grand Air (VGA) de Saint-Maur »- Escrime et STELLA Handball .

**Dit** que ces mises à disposition seront concrétisées par arrêté du Maire et ceci après accord des agents concernés et avis de la Commission administrative paritaire compétente.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions qui prendront effet respectivement à compter du 9 septembre 2019 et jusqu'au 3 juillet 2020 pour l'une et à compter du 2 septembre 2019 et jusqu'au 31 juillet 2020 pour les autres.

Unanimité

**ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

**13. Autorisation à la signature de l'engagement pour l'adaptation au changement climatique du bassin de Seine -Normandie**

**APPROUVE** les termes de l'engagement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'engagement pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Unanimité

13.1. **Voeu relatif aux travaux de l'aéroport d'Orly et aux mesures de nature à préserver le cadre de vie saint-maurien face aux risques de nuisances aériennes.**

**Prend acte** des travaux de sécurité engagés par ADP du 29 juillet au 2 décembre 2019 et du retour annoncé aux opérations aériennes normales à l'issue des travaux

**Reitère** les demandes d'extension du couvre-feu de 22h30 à 7h, de limitation stricte à 200.000 mouvements annuels à Orly, de sanctions accrues en cas de non respect des couloirs aériens, de mise à l'étude de l'exploitation de l'aéroport de Vatry pour absorber l'augmentation du trafic aérien en Ile-de-France.

Unanimité

1 Ne prend pas part au vote (M.Cédric LAUNAY)

14. **Avis dans le cadre de l'enquête publique organisée du 20 mai au 20 juin 2019 sur des projets d'aménagement de l'aéroport de Paris - Charles de Gaulle**

**Déclare** avoir été saisi pour avis dans le cadre de l'enquête publique organisée par l'Etat (du 20 mai au 20 juin 2019) sur des demandes d'autorisation concernant plusieurs projets d'aménagement de l'aéroport de « Paris – Charles de Gaulle » par le Groupe ADP (Aéroports de Paris) et l'extension des oléoréseaux par la Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA) ; Ne pourront être pris en considération que les avis émis au plus tard dans les quinze jours de la clôture des registres d'enquête ;

**Rappelle** que la ville de Saint-Maur-des-Fossés est bordée par la rivière Marne et survolée (à altitudes et fréquences variables) par des avions en provenance ou à destination des aéroports franciliens (Charles-de-Gaulle, Le Bourget, Orly et divers aérodromes environnants) ;

**S'oppose** au développement de la plateforme aéroportuaire de Paris - Charles de Gaulle en raison des impacts (environnementaux et sanitaires) cumulés et non maîtrisés du trafic aérien actuel sur la zone urbaine dense de la métropole francilienne (bruit, pollution de l'air, trafic routier induit, transports en commun non dimensionnés, imperméabilisation des sols, ruissellement des eaux, perte de biodiversité, réchauffement climatique...) ;

**Constate** que l'objectif d'ADP est d'accompagner la croissance prévisionnelle du trafic aérien (passagers et fret) par la réalisation de nouveaux aménagements et que le projet soumis à enquête s'inscrit dans sa stratégie globale de développement, mise en œuvre dans le cadre d'une programmation par tranches avec consultation du public également fractionnée ;

**Emet** un avis *défavorable* à l'ensemble de la demande d'autorisation soumise à cette enquête qui porte sur des opérations (Tranche 1) ayant notamment pour objectif de développer l'activité cargo et logistique, l'accueil des avions gros porteurs, le stationnement de longue durée des véhicules, les équipements de tri-bagages, etc, avec pour conséquences l'imperméabilisation de 42 hectares, une augmentation du nombre de vols (y compris la nuit) et du trafic routier (PL et VL), etc ;

**Constate** que des scénarios de substitution au développement du fret sur « Paris – Charles de Gaulle » n'ont pas été présentés dans l'étude d'impact du projet soumis à enquête et que le processus de gestion des eaux pluviales et de surveillance des rejets est encore insuffisant pour réduire la pollution des eaux et atteindre les objectifs de qualité fixés par diverses réglementations et directives ;

**Rappelle** ses précédents et récents avis *défavorables* concernant l'aéroport Charles-de-Gaulle, émis le 28 juin 2018 (rappelé le 6 février 2019) et le 28 mars 2019, sur le rejet des eaux pluviales, sur des projets d'aménagement à court terme, et sur le projet à long terme de Terminal 4 ;

**Rappelle** que ses avis *défavorables* comportaient notamment des demandes adressées à l'Etat, et en particulier « *qu'il soumette l'aéroport Charles-de-Gaulle à un plafonnement du nombre annuel de mouvements, durcisse les restrictions d'avions bruyants la nuit et s'oriente vers la mise en place d'un couvre-feu strict, c'est-à-dire la suppression des vols de nuit* », « *qu'il actualise les projets de réalisation d'un troisième aéroport ou de développement d'un aéroport existant (comme Vatry), en zone moins urbanisée, pour accompagner une augmentation maîtrisée du trafic, désengorger les aéroports franciliens et répondre aux attentes économiques exprimées par d'autres territoires* », « *qu'il étudie à l'échelle nationale la question de la prise en charge (ou non) du doublement du trafic aérien d'ici 2037* »,

**Dit** que le présent avis sera transmis à la Préfecture de Seine-et-Marne qui coordonne cette enquête publique inter-départementale ;

Unanimité

## **DOMAINES**

### **15. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune pour 2018**

**Approuve** le bilan des acquisitions et des cessions de la Commune pour l'exercice 2018.

**Dit** que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Ville relatif à l'exercice 2018.

Majorité

37 Pour

7 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

### **16. Cession de la propriété communale située 12 avenue du Réservoir à Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** la cession de gré à gré de la parcelle sise 12 avenue du réservoir parcelle cadastrée AG 104 pour une superficie de 1 784 m<sup>2</sup> environ, à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, au prix de 1 480 000 euros, compatible avec l'avis émis le 13 mai 2019, par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

**Dit** que la recette correspondante est inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2019.

Majorité

40 Pour

4 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

## **FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

### **17. Lancement du nouveau Projet Educatif Territorial de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Donne acte** du lancement du nouveau Projet Educatif Territorial de la ville de Saint-Maur-des-Fossés

Unanimité

## 18. Attribution de subventions aux associations sportives

**Attribue**, au titre de l'année 2019, des subventions aux associations sportives pour un montant 558 925 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au chapitre 924- 40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

### 4 500 € au titre des manifestations :

SNTM (Opération les Canoës de Saint-Maur)	4 500 €
---	---------

### 3 440 € au titre de la promotion du sport :

HOCKEY SPORTING CLUB (Phase finale du Championnat de France à Toulouse)	2 000 €
VGA Saint-Maur (Coupons d'aide à la pratique sportive 2018-2019)	1 260 €
SAINT-MAUR UNION SPORTS (Coupons d'aide à la pratique sportive 2018-2019)	180 €

### 41 000 € au titre des Contrats de performance :

VGA Gymnastique (Contrat de Performance Equipe 2018-2019 montée en DN1)	11 000 €
██████████ (Contrat de Performance Individuel Élite 2018-2019 VGA Haltérophilie Champion d'Europe 2019)	15 000 €
██████████ (Contrat de Performance Individuel Élite 2018-2019 VGA Haltérophilie Médaille de Bronze aux Championnats d'Europe)	10 000 €
██████████ (Contrat de Performance Individuel Senior 2018-2019 VGA Haltérophilie sélectionnée aux Championnats d'Europe)	5 000 €

### 509 985 € au titre de la subvention de fonctionnement :

VGA-STELLA Saint-Maur	370 785 €
SAINT-MAUR UNION SPORTS	23 900 €
AMICALE BOULE GAMBETTA	1 500 €
ASSOCIATION LES BAGAUDES	7 000 €
AVANT GARDE DE SAINT-MAUR	1 700 €
CERCLE DES SPORTS DE LA MARNE	20 000 €
CLUB D'ÉCHECS de Saint-Maur	3 000 €
CYCLOTOURISTES SAINT-MAURIENS	1 000 €
HOCKEY SPORTING CLUB DE SAINT-MAUR	3 800 €
LA BUTTE DU VIEUX SAINT-MAUR	1 500 €
LA PETANQUE VARENNOISE	350 €
OCEANAUTES DU VAL DE MARNE	2 000 €
SAINT-MAUR LUSITANOS	35 000 €
SCHELCHER AVIRON CLUB DE SAINT-MAUR	12 500 €
SOCIETE NAUTIQUE DU TOUR DE MARNE	13 000 €
TAE KWON DO CLUB DE SAINT-MAUR	8 000 €
LYCEE BERTHELOT	450 €
LYCEE CONDORCET	450 €
LYCEE D'ARSONVAL	450 €
LYCEE GOURDOU LESEURRE	450 €
LYCEE MANSART	450 €
Collège Camille Pissarro	450 €
Collège François Rabelais	450 €
Collège Louis Blanc	450 €
Collège Pierre de Ronsard	450 €
Institution Jeanne d'arc	450 €
Institution Saint-André	450 €

**Demande** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

**Dit** que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Unanimité

**19. Attribution de subventions aux associations sportives**  
**Subvention exceptionnelle à la VGA-STELLA section Handball**

**Attribue**, au titre de l'année 2019, une subvention exceptionnelle à l'association VGA-STELLA section Handball féminin pour un montant de 150 000 €. Ces dépenses seront imputées au chapitre 924- 40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

**Demande** à cette association de porter sur leurs différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

**Dit** que cette association dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devra signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Majorité  
43 Pour  
1 Abstention (M. Denis LAURENT)

**20. Attribution de subventions relatives à l'opération "Coup de pouce" et à la "Bourse au permis"**

**Approuve** l'attribution de subventions pour un montant de 7700 euros pour les projets figurant ci-après :

<b>██████████</b> (reçu en entretien) Bénévolat au sein de l'association	<b>1 000€</b>
Approche.	
<b>██████████</b> (reçu en entretien) Bénévolat Association Saint	<b>1 000€</b>
Maurienne Amie des Animaux	
<b>██████████</b> (reçu en entretien) Bénévolat Résidence de l'abbaye	<b>1 000€</b>
Bourse au permis	
<b>██████████</b> (reçu en entretien) achat d'un trombone semi	<b>1 000€</b>
professionnel	
<b>██████████</b> (reçue en entretien) Stage Master recherche en humanité	<b>1 000€</b>
numérique en Suisse	
<b>██████████</b> (reçu en entretien) explique moi Pythagore – Création d'une	<b>800€</b>
application de soutien scolaire de proximité	
<b>██████████</b> (reçu en entretien) conception de contenu audiovisuel	<b>500€</b>
remplacement matériel informatique	
<b>██████████</b> (reçue en entretien) Dentiste équin – Mémoire	<b>1 000€</b>
sur la force de pression des mâchoires.	
<b>██████████</b> (reçu en entretien) projet Scout au Sénégal portant sur	<b>400€</b>
la rénovation d'un bâtiment, la création d'un compost et le développement de	
l'activité de maraîchage deux Saint Mauriens.	
<b>██████████</b> (reçue en entretien) Scouts participation au Jamboree	<b>1 000€</b>
2019 aux Etats-Unis – 19 Saint Mauriens	

**Dit** que ces subventions seront imputées au chapitre 924/422/6574 – Sport et jeunesse – Point structure R.E.L.A.I. Jeunesse - Subventions du budget de l'exercice 2019.

Unanimité

## **21. Renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse**

**Autorise** le Maire, ou par défaut un élu délégué, à solliciter le renouvellement de la labellisation du service jeunesse en Point d'Information Jeunesse (P.I.J.) et à signer tous les documents se rapportant à cette labellisation.

**Autorise** le Maire, ou par défaut un élu délégué, à solliciter, auprès des organismes concernés, toute subvention qui pourrait être attribuée dans le cadre du P.I.J.

Unanimité

## **22. Participation financière de la Ville aux activités organisées par l'école élémentaire La Pie pour l'année 2019**

**Décide** d'ouvrir un crédit de 250 € pour une commande de livre auprès du titulaire du marché de la Ville

**Décide** de verser, une subvention à la coopérative de l'école élémentaire La Pie via l'OCCE de 162,25 €

**Décide** que cette subvention sera imputée sur le budget 2019

Unanimité

## **AFFAIRES CULTURELLES**

### **23. Convention de partenariat entre la ville de Saint-Maur et l'association Musica Saint-Maur**

**Approuve** le paiement d'une redevance d'un montant de 4 000 €, pour la mise à disposition des salles de cours et de l'auditorium du conservatoire à l'association Musica Saint-Maur, du 8 au 13 juillet et du 15 au 20 juillet 2019.

**Adopte** le projet de convention de partenariat avec l'association Musica Saint-Maur dans le cadre de l'organisation du stage d'été de Laurent Boukobza qui se tiendra du 8 au 13 juillet 2019 et du 15 au 20 juillet 2019 dans les salles de cours et l'auditorium du conservatoire de Saint-Maur.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut le Maire-adjoint délégué à la culture, à signer ladite convention.

Unanimité

### **24. Demande de subvention au CNL (Centre National du Livre) au titre de l'exercice 2019**

**Autorise** Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du CNL

Unanimité

**25. Adoption des tarifs d'entrée pour les expositions présentées par la ville de Saint-Maur à la Villa Médicis sur la saison 2019/2020**

**Approuve** le principe d'une programmation d'expositions temporaires

**Approuve** le vote de tarifs d'entrée

**Adopte** le tarif plein à 5 €

**Adopte** le tarif réduit à 3 €

**Approuve** la liste des bénéficiaires du tarif réduit, à savoir les enfants de moins de 12 ans, les détenteurs du pass seniors, les bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emplois, les détenteurs de la carte handicapé et leur accompagnateur

Majorité

40 Pour

4 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**26. Projet de convention relative à l'organisation du Saint-Maur Foodtrucks Festival III les 20, 21 et 22 septembre 2019**

**Approuve** le projet de convention de partenariat avec l'Association STREET FOOD EN MOUVEMENT pour l'organisation du « SAINT MAUR FOODTRUCKS FESTIVAL III ».

**Autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer ladite convention.

Majorité

41 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

**MARCHES PUBLICS**

**27. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de petit mobilier urbain**

**Autorise** le Maire à signer le marché relatif à la fourniture de petit mobilier urbain pour les lots 2, 3, 5 et 6.

**Autorise** le Maire à relancer la procédure de consultation relative à l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de petit mobilier urbain lots 1 et 4, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

**28. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, gestion et livraison de titres restaurant pour les agents de la Ville**

**Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord cadre à bons de commande de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant pour les agents de la Ville, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché et toutes les pièces liées à son exécution, à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

29. **Appel d'offres ouvert relatif au marché de missions de maîtrise d'œuvre Lots 1 à 3**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux missions de maîtrise d'œuvre Lots 1 à 3, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, le marché à l'issue de la procédure de dévolution, ainsi que toutes les pièces du marché au cours de son exécution.

Unanimité

30. **Appel d'offres ouvert relatif à la création de pistes cyclables**

**Autorise** Monsieur le maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **création de pistes cyclables**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issu de la procédure de dévolution.

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter tout organisme compétent pour l'obtention de subventions permettant d'accompagner la Ville dans la mise en œuvre des travaux d'aménagement du programme de création de pistes cyclables.

**Indique** que les dépenses nécessaires à la réalisation des aménagements prévisionnels 2019 sont inscrites au budget de la Ville pour l'année en cours et que ceux des années suivantes y seront inscrits sur le plan pluriannuel d'investissement ;

**Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

Unanimité

31. **Modification de l'Appel d'offres ouvert relatif aux Prestations d'entretien du patrimoine arboré Lots 1 à 6**

Modifie la délibération n°37 du 23 mai 2019.

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux Prestations d'entretien du patrimoine arboré Lots 1 à 6, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

32. **Appel d'offres ouvert relatif à l'entretien du patrimoine arboré du stade Paul Meyer**

**Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation relative à l'entretien du patrimoine arboré du stade Paul Meyer, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, le marché à l'issue de la procédure de dévolution, ainsi que toutes les pièces du marché au cours de son exécution.

Unanimité

33. **Acte modificatif n°1 au marché de Fourniture de pain bio pour la restauration municipale lot 7**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 au lot 7 du marché de Fourniture de pain bio pour la restauration municipale ayant pour objet l'ajout d'un prix nouveau au cadre du bordereau des prix unitaires.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

34. **Acte modificatif n°1 relatif au marché d'Extensions, maintenance et dépannage des moyens de secours et systèmes anti effraction des bâtiments communaux Lot 1**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché d'Extensions, maintenance et dépannage des moyens de secours et systèmes anti effraction des bâtiments communaux Lot 1 ayant pour objet la suppression d'une phrase de l'article 2-1 du Cahier des Charges Techniques Particulières.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

**COMMUNICATIONS**

35. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Unanimité

36.

**Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Unanimité

La séance est levée à 22 H 50.